

Les obstacles à la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique : une analyse intersectionnelle.

Auteur : Xia, Wenjing

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26689>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Service assistance policière aux victimes

Fichier audio

05-11-2026 09.58.m4a (Intervenant n°1)

Transcription

Moi

Donc moi je vais d'abord me présenter, je m'appelle Wenjing, j'ai 23 ans et je suis étudiante en dernière année en criminologie à la faculté de Liège et je mène mon étude sur comment les différentes dimensions individuelles, institutionnelles et structurelles peuvent créer des obstacles dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique. Donc pour commencer, pourriez-vous me parler de votre parcours professionnel et de votre rôle actuel au sein de votre service?

Intervenant n°1

Donc mon parcours professionnel, je suis rentrée à la police en 2007. J'ai été inspecteur polyvalent à la zone Vesdre à partir de 2009. Et il y a quasi cinq ans, j'ai intégré le service d'assistance policière aux victimes. Et depuis quelques mois ici, je suis la coordinatrice du service.

Moi

Comment fonctionne votre service?

Intervenant n°1

Notre service, on est composé d'inspecteurs de police et d'une assistante sociale. Donc, il y a eu beaucoup de changements et là, depuis le 1er mai, on est à trois inspecteurs de police et une assistante sociale et donc, on est, je suis moi, 4/5ème. Et alors les trois autres personnes sont à mi-temps.

Moi

Ok, ça va. Donc, qu'est-ce que vous faites spécifiquement ? Est-ce que vous aidez les victimes vraiment en face à face ou vous gérez leur dossier ?

Intervenant n°1

Donc nous, ce qu'on fait, c'est tout le travail autour de la victime, pas du suspect. On les aide, on est plus là pour prendre des plaintes. On est là dans un rôle plutôt psychosocial. Donc, on travaille sur différents modes de fonctionnement. On travaille sur des rendez-vous qu'on fixe, mais on travaille aussi sur les urgences. Donc maintenant, il va y avoir, je ne sais pas moi, une intervention. Il y a un décès, par exemple. où on a besoin de notre service, on va devoir partir. Donc on a automatiquement de garde de 8h à 17h tous les jours. Et alors de 17h à 8h du matin et les week-ends, on a de garde, mais on est aidé par des référents pour ne pas qu'on soit de garde. Et alors voilà, comment est-ce qu'on fonctionne ? Soit on a des collègues qui sont intervenus sur une intervention compliquée, différent familial, il y a plein de thématiques. Et alors ils nous font une demande et alors on convoque les gens pour les aider, pour les orienter, pour les aider au mieux. On fait des entretiens d'environ une heure plus ou moins. On ne fait pas de suivi. Donc on reste des policiers ou assistants sociales, on n'est pas des psychologues, mais on a une approche plus empathique que le policier lambda. On est un service un peu plus spécialisé. On intervient sur quoi ? On intervient sur tout ce qui est violence, violence familiale, conjugale, violence sexuelle, violence physique, sur tout ce qui est décès. Donc le décès, l'annonce de mauvaises nouvelles, annonce de mauvaises nouvelles classique, c'est pour les policiers terrains, annonce de mauvaises nouvelles plus compliquées, quand il y a des enfants, quand il y a un décès violent, là, on intervient. C'est nous autres qui intervenons. On intervient pour les personnes suicidaires ou les suicidés, toute personne qui a besoin, à un moment donné, d'être aiguillée, des gens qui doivent faire des dépôts de plainte, mais qui ont peur, qui ne savent pas comment ça se présente, comment ça se passe, on peut les recevoir avant leur dépôt de plainte ou on peut les recevoir après pour expliquer la suite. Voilà, c'est un peu en gros notre travail.

services assistant policier
aux victimes, + empathie
q police lambda.

Moi

Ok, ça va. Du coup, est-ce que vous avez quand même pas mal de victimes de violences sexuelles qui viennent, enfin, est-ce que vous aidez souvent ce genre de victimes ?

Intervenant n°1

[On en a quand même de plus en plus.] Dans [les violences conjugales, il y a énormément de violences sexuelles.] Donc beaucoup de victimes de violences conjugales ne sont pas au courant qu'il y a des viols entre partenaires. => non-reconnaissance de la violence sexuelle dans V.C.

Moi

Il y a quand même un blocage notamment d'elle-même.

Intervenant n°1

Il y a un blocage. Déjà, il y a le côté un peu honteux de parler de ça, gênée, honteux. Et puis, il y a des personnes qui ne savent pas en fait que ce sont des violences conjugales. Et donc, ils n'osent pas parler de ce genre de choses. Par exemple, j'ai eu des dames qui ont dénoncé des faits de violence physique et quand je les reçois, je viens sur toutes les formes de violence et du coup, je viens sur les violences sexuelles et là, il s'est passé ça. Je dis, il ne peut pas. Donc je leur explique que ce n'est pas permis et que ce sont des violences. Et donc là, on refait un dépôt de plainte dans ces cas-là. Mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui n'osent pas en parler ou qui ne sont pas au courant que c'est pénalement répressible.

Moi

Est-ce que vous trouvez que c'est quand même assez difficile de prendre en charge ce genre de victimes qui ne savent pas elles-mêmes qu'elles ont subi en fait ce genre de violence ?

Intervenant n°1

C'est difficile oui et non. Alors pour le policier lambda, le policier de terrain tous les jours, qui a moins le temps que nous, C'est peut-être plus complexe, mais nous, on est habitués, donc on vient très aisément sur le sujet et il y a des victimes, j'ai eu une victime qui a mis plus de trois quarts d'heure à réussir à me parler et tout ça. Mais voilà, c'est pour ça qu'on est là. C'est parce qu'on a vraiment le temps d'essayer de creuser et de voir ce qui se passe exactement. Parce que c'est vrai que les personnes sont souvent honteuses.

Moi

Elles sont honteuses. Oui, ça c'est sûr. Est-ce que vous avez une, comment je vais expliquer ça ? Est-ce que vous avez en fait une

victime typique que vous voyez en fait souvent dans ce genre de cas ? Ce que je veux dire, est-ce que c'est par exemple, vous avez plus de femmes, des personnes plus âgées ou déjà des personnes plus jeunes ? Enfin me donner vraiment un.

Intervenant n°1

Moi j'avoue que pour moi personnellement, j'ai énormément de femmes au service, c'est souvent chez moi qu'elles tombent, mais c'est un pur hasard. Mais c'est vrai que j'ai énormément de femmes victimes de violences sexuelles. Hommes, j'ai eu aussi, mais moins. C'est beaucoup plus de femmes. Et c'est vrai que les femmes que j'ai eues, c'était quand même des femmes je dirais à partir d'une cinquantaine d'années.

+ de victime femme
très peu de victime homme

victimes ont âgées (50 ans
ou +)

Moi

Ah oui ?

Intervenant n°1

Oui, même une dame de 80 ans. dame de 80 ans .

Moi

C'est étonnant quand même.

Intervenant n°1

Mais j'en ai quand même d'autres aussi. Mais oui, j'ai eu quand même des femmes plus âgées, pour moi personnellement. Mais ce ne sont pas des statistiques.

victime femmes
+ âgées

Moi

Oui, bien sûr, bien sûr. Et par rapport à leur situation économique, à leur origine également, est-ce que vous voyez quand même une grosse différence ?

Intervenant n°1

Non

Moi

Ou vous avez vraiment un peu de tout ?

Intervenant n°1

J'ai de tout. Les personnes de la classe un peu plus bourgeoise, j'en ai eu quelques-unes, mais ce sont ces personnes-là qui ont eu plus de mal à en parler.

victime bourgeoise
↳ + de mal à parler.

Moi

C'est vrai ?

Intervenant n°1

Oui.

Moi

Et vous savez, est-ce que vous savez pourquoi ?

Intervenant n°1

La gêne. C'est très compliqué d'en parler. Oui, c'est vraiment gênant. Gênant de parler de ce genre de choses.

Gêne → difficile
d'en parler qd on est
de la bourgeoisie.

Moi

C'est quand même sacrément étonnant.

Intervenant n°1

Oui, c'est comme les victimes de violence conjugale. Ces personnes-là, généralement, ne dénoncent pas les faits parce qu'un combi de police qui intervient à la maison, c'est la gêne. Et on n'aime pas, on aime bien que tout soit tu et ne pas être vu et donc généralement, ces personnes-là appellent moins vite, mais sont tout autant victimes.

victimes ne dénoncent pas
car police chez eux =
gêne.
• évitement du regard
social → moins
vite de prise
en charge.

Moi

Est-ce que vous voyez que c'est quand même vraiment plus difficile de les aider dans ce cas-là ? Quand vous voyez en fait ce genre de personne un peu plus bourgeoise ?

Intervenant n°1

Non, c'est pas plus difficile. C'est plus difficile de creuser, d'avoir l'info. Mais autrement, une fois qu'on a l'info, en les accompagnant, ça va.

+ difficile d'avoir
l'info donc difficile
d'aider.

Moi

Du coup, maintenant, on va un peu plus creuser. Avez-vous observé en fait des situations où plusieurs facteurs se combinent

et influencent la prise en charge ? C'est-à-dire, comme je vous ai dit, en fait moi je travaille vraiment sur l'influence de plusieurs domaines, notamment comme vous dites la gêne, mais également il peut y avoir en fait certains critères comme par exemple l'âge qui peuvent aussi influencer également la situation socio-économique, également l'origine, et je voulais savoir si vous en fait vous avez observé vraiment des victimes où il y a plein de petits facteurs qui s'accumulent et qui font que c'est plus difficile en fait de les aider.

Intervenant n°1

C'est peut-être plus difficile chez les personnes plus âgées parce que les personnes plus jeunes ont plus facilement quand même d'exprimer certaines choses. La sexualité est moins taboue déjà chez les jeunes que chez les personnes plus âgées, mais autrement, au niveau origine, non, je ne pense pas.

+ difficile de parler pour
personne âgée
sexualité - taboué pour
jeunes.
pas de # // origine.

Moi

Non. Et même autre chose, par exemple l'handicap, voire même le genre ou l'orientation sexuelle également.

Intervenant n°1

Et ça, je n'ai pas eu. Déjà, je n'ai eu. Non, je n'ai eu que des hétéros. J'ai eu un monsieur, mais, ce sont des faits passés dont il a dénoncé les faits. Et c'est qu'il avait subi quand il était enfant. Et là, c'était des viols homosexuels, mais lui est hétéro, donc autrement non, je. On n'a quand même pas des cas tous les jours, de violences sexuelles. //

peu de violence
homos.

Moi

Oui.

Intervenant n°1

Moi, j'en ai pas mal, c'est vrai. Comparé à mes collègues, j'en ai pas mal, mais on n'en a pas.

Moi

C'est pas vraiment le plus gros, quoi.

Intervenant n°1

Non, c'est pas le plus gros.

Moi

Le plus gros que vous avez, qu'est-ce que c'est ?

Intervenant n°1

Violence conjugale.

Moi

Violence conjugale. Surtout physique et psychologique aussi. Mais je suppose que ça amène toujours les violences conjugales, je suppose que ça amène toujours un peu aux violences sexuelles également, non? 

Intervenant n°1

Ça dépend. Oui, ça dépend, pas toujours. Donc voilà, vraiment. Alors il y a certainement une pression, mais vraiment la violence sexuelle pure, c'est pas non, c'est pas systématique.  *v.s. liée à la pnen^o.*

Moi

S'il y a une pression, c'est vraiment intéressant de le dire.

Intervenant n°1

Ah oui, oui, bien sûr. Ça, effectivement, on le signale, c'est une pression, on est dans des violences.  Mais ce n'est pas, je n'ai pas toutes mes victimes de violences conjugales qui me parlent de ce genre de choses ou non. Qui me disent que non, il n'y a pas de problème à ce niveau-là, quoi. *pnen^o = violence.*

Moi

Ok, donc c'est plus physique et psychologique.

Intervenant n°1

Ou financier, ou enfin voilà quoi.  *problème lié au financier.*

Moi

Ok. Comment est-ce que vous gérez les situations quand les victimes sont quand même assez hésitantes, confuses ou traumatisées ? Je sais que vous en avez parlé brièvement, mais j'aimerais quand même avoir plus d'informations concernant ce domaine.

Intervenant n°1

Le tout en fait est de rassurer la personne et d'expliquer un peu ce qui va se passer, les prises en charge. Il y a le CPVS qui existe, vous connaissez, j'imagine?

Moi

Est-ce que vous travaillez quand même avec eux ou pas du tout?

Intervenant n°1

Oui, on oriente les personnes vers le CPVS, tout à fait. On les a rencontrés d'ailleurs pour voir un peu comment ça fonctionne. Et on a des policiers qui sont formés pour prendre les plaintes là-bas. Donc voilà. Rappelez-moi un peu le reste de la question ?

Moi

Comment, en fait, vous gérez les situations où la victime est hésitante, confuse ou traumatisée?

Intervenant n°1

Oui. Le tout, c'est vraiment de leur expliquer, voilà, comment ça se passe. Les suites au niveau judiciaire aussi, parce que souvent, on fait des dépôts de plainte, on ne sait pas ce qui se passe par la suite. Et donc c'est vraiment expliquer que voilà, il va y avoir toute une enquête. L'auteur des faits généralement est entendu à la fin de l'enquête, d'accord, pour que le magistrat ait le maximum de choses à charge et à décharge pour que son audition soit plus reflète le mieux la réalité. Et donc ça, les gens, généralement, ils disent je vais faire un dépôt de plainte directement, on va chercher la personne. Ben non, ça dépend. Si les faits viennent de se produire, Oui, ce sera bien plus rapide, mais si les faits datent de plus longtemps, ce ne sera peut-être pas l'arrestation de la personne ou l'interrogatoire de la personne ne sera peut-être pas dans la foulée. Donc ça, c'est vraiment le magistrat qui décide. Et comme j'explique toujours, la police, c'est un peu le facteur de la justice. Donc on rapporte les informations au magistrat et c'est le magistrat qui prend les décisions. Et donc, on exécute ce que demande le magistrat. Et donc c'est bien d'expliquer aux personnes comment ça se passe. On remet les coordonnées du parquet aussi pour qu'il puisse avoir contact avec le magistrat puisque ça prend du temps. Et donc savoir où le dossier en est, ce que le magistrat a demandé comme devoirs. Mais pour ça, il faut aussi que la personne se constitue personne lésée. Lors de son

*Incertitude procédurale
(nt comment pas les
suite d'un dépôt de
plainte)*

*Les derniers
moments du tps.*

audition, le policier demande à la personne si elle veut se constituer personne lésée ou pas. Il faut que la personne dise oui et signe le document. Et ainsi, ils ont les suites.

Moi

Et la plupart du temps, est-ce qu'elles se sentent lésées?

Intervenant n°1

Oui, généralement oui.

Moi

Par rapport à tout ce qui est institutionnel, donc également par rapport aux magistrats, est-ce que vous ressentez, est-ce que vous voyez que les victimes ont peur en fait de s'engager dans les procédures ?

Intervenant n°1

Oui, oui. Souvent les personnes ont peur parce que se dire que l'auteur, enfin le suspect en tout cas, va être entendu est quelque chose de très stressant pour la victime. C'est le plus stressant en fait.

peur d'engager des
poursuites car le
suspect sera entendu
→ stress pour victime

Moi

D'entendre l'auteur ?

Intervenant n°1

De savoir qu'il va être entendu, donc il va être au courant qu'il y a un dépôt de plainte. Donc ça, la personne, généralement, c'est ce qui la stresse le plus, de se dire, ben voilà, il m'a fait du mal, mais il va encore plus m'en vouloir, donc il risque de me faire encore plus de mal. Donc ça, c'est vraiment la grande crainte des personnes.

victime peur q auteur
au courant de la plainte
→ risq de faire + de
mal
↳ + grande peur de la
victime.

Moi

Et vous les aidez à essayer d'aller au-delà de cela.

Intervenant n°1

Bien sûr, on les aide à les apaiser, on leur donne des techniques pour réagir si jamais il devait se passer quoi que ce soit. Oui, ça fait partie du job.

Moi

Ok, c'est intéressant ça. Est-ce que vous voyez quand même pas mal de victimes récidivistes ?

Intervenant n°1

Oui, il y a les victimes récidivistes qui restent avec leur agresseur. Il y a des victimes qui vont retourner, oui. Il y a l'emprise en fait qui est là. Et la victime pense qu'elle est amoureuse, mais en fait, c'est l'emprise. Et donc la personne est sous emprise. Et généralement, les suspects, ils arrivent à bien mettre, à bien tisser une toile autour de leur victime et à faire en sorte qu'elle n'arrive pas à se défaire. Donc il les isole des autres personnes, des amis, de la famille. Il les isole financièrement. J'ai une petite jeune qui avait super bien réussi dans la vie. Elle était directrice d'une chaîne de grands magasins. Toute jeune, son gars, ça ne lui allait pas. Il avait réussi à faire en sorte qu'elle arrête de travailler et elle s'est retrouvée femme de ménage. Donc tout ça parce qu'elle ne pouvait pas côtoyer du beau monde, elle ne pouvait pas briller plus que lui. Et donc, c'est vraiment cette emprise, donc sociale, financière. Faire croire que sans lui, elle n'est rien. Et enfin voilà, c'est ça qui joue et qui fait que généralement elle y retourne parce qu'elle n'est plus rien sans cette personne.

Moi

Et vous savez. Est-ce qu'il y a ce genre de victimes récidivistes ? Est-ce qu'elles arrivent au moins à s'en sortir au final ?

Intervenant n°1

Ça dépend. Ça dépend. Statistiquement, on dit qu'une victime à 8 fois quittés son violents. Donc il y en a qui arrivent la première, la deuxième fois, il y en a qui n'y arrivent jamais et il y en a qui en meurent. Il y a encore beaucoup de décès, de féminicides, ce genre de choses, c'est plutôt des féminicides. Il faut aussi savoir que dans les violences conjugales, il y a le suicide qui fait partie des violences conjugales. Donc si c'est monsieur qui est violent, par exemple, dire pousser la femme au suicide, ça on a eu aussi. Ou alors un monsieur qui se suicide devant madame en disant "Ben voilà, ma vie, tu penseras à moi". Donc on a quand même pas mal ce genre de choses aussi.

Moi

victime qui retourne vers auteur.
• Emprise + + pensant q c'est de l'amour
• Isolation sociale mais aussi financier.
• Divulguant.

Emprise avec menace de suicide.

Donc c'est vraiment quand vous me dites ça, mais ça, c'est vraiment une pensée personnelle. C'est vraiment très misogyne tout ça, en fait.

Intervenant n°1

Misogyne, oui et non. En fait, ce qu'il y a, c'est qu'il y a aussi des hommes victimes de violence. Oui, bien sûr. Les hommes ont plus de mal à en parler. Surtout que les formes de violence conjugales, quand c'est la femme qui est autrice, c'est plus psychologique. Donc c'est compliqué à montrer. Que madame qui est victime de violence et qui a la tête au carré, on fait constater. Et voilà, on voit bien que les violences sexuelles, on fait constater aussi. Mais un homme, généralement, les femmes sont plutôt sevrées et donc c'est vraiment la violence psychologique. Et ça, c'est compliqué à démontrer. Dire, madame a fait du chantage, madame menace ceci, madame menace cela. Il n'y a rien qui prouve. Donc, les hommes sont souvent sans preuve. Et puis un homme, il n'y a rien à faire, les hommes essaient de se rendre fort et c'est plus compliqué.

Homme victime → + difficile à parler.
Homme ont souvent preuve (absence de preuve matériel).
première sociale due à la virilité

Moi

Vous pensez également que tout ça est aussi influencé par les stéréotypes de genre, surtout ?

Intervenant n°1

Non, je ne pense pas ça. C'est un des stéréotypes. Je pense que ce sont des faits. C'est comme ça. Une femme n'aura pas la force, il y a des femmes qui frappent leur mari. Oui, bien sûr. Mais généralement, il n'y a rien à faire. On est pour l'égalité hommes-femmes, mais il y a rien à faire. Un homme a plus de force qu'une femme. Donc voilà, c'est des violences, mais, à un autre niveau, quoi. Donc.

influence des stéréotypes de genre.

Moi

Ok, ça va

Intervenant n°1

Je ne sais pas si je réponds à vos questions.

Moi

Non, non, vraiment, c'est très intéressant. En fait, au début, quand je suis venue, je pensais que l'origine et le statut socio-économique allaient avoir un grand impact. Mais le fait que vous me dites que l'âge a quand même un grand impact, notamment avec les personnes un peu plus âgées qui subissent des violences sexuelles, sur ce coup, je ne m'y attendais pas. Je pensais que c'était les femmes beaucoup plus jeunes qui en subissaient plus parce que plus faible, on va dire.

Intervenant n°1

Oui. Non. Il y a de tout, de tout. Il y a aussi beaucoup d'enfants. Ici, dans nos locaux, on a les auditions médias filmées pour mineurs. Donc là, c'est quasi tous les jours qu'il y a des auditions. Moi, je ne fais pas ça. Mais moi, je parle de mes expériences à moi. Mais voilà, oui, ça touche tout le monde. Je ne vais pas dire de zéro, mais quasi, parce qu'il y a des DPI (?) qui sont malheureusement violés. Jusqu'à je vous dis, moi j'avais une victime qui avait plus de 80 ans. Donc voilà. Et classes sociales, c'est dans toutes les classes sociales.

Moi

Mais vous voyez quand même que la plupart, dans votre service, ce que vous gérez, la plupart, ce sont vraiment des personnes...

Intervenant n°1

Moi, dans mon service, les personnes que j'ai eues, c'était des personnes de classes un petit peu plus bourgeoises, oui qui ont plus de mal à en parler. Peut-être que la personne qui sait parler plus facilement, plus aisément, le dira plus vite au policier à qui elle va faire sa déclaration. Mais les dames moi que j'ai aidées, ce sont des dames qui, au départ, n'osaient pas en parler aux policiers.

Moi

Mais est-ce qu'elle le savait elle-même que c'était des violences ?

Intervenant n°1

Certaines oui, d'autres non. Donc j'ai une dame qui a, je dirais, une petite soixantaine, elle est allée faire un dépôt de plainte pour violence physique et puis quand je l'ai reçu, là, il y a eu un entretien et j'ai un peu gratté. Et là elle m'a dit "Ben voilà ce qui s'est passé."

Bcp de victimes de
type

↳ cela touche H le
monde

↳ violences dans Hs
classes sociales

victimes + bourgeois

↳ Bcp de mal à
parler

↳ Honte

↳ personne + misée à parler
⇒ + rapide

non reconnaissant
de la violence

"Ben on ne pouvait pas vivre ce genre de choses." Et là, elle ne savait pas quoi. Elle ne savait pas que ça faisait partie des violences conjugales. Qu'il y avait violent conjoint. Et c'était clairement un viol.

Moi

Et est-ce qu'elle s'en est sortie au final ?

Intervenant n°1

Elles s'en sortent, mais il y a psychologiquement, c'est compliqué.

Moi

Surtout avec l'emprise, comme vous avez dit.

Intervenant n°1

Moi, les dames, elles ont toutes quittées. Elles ont toutes su quitter. Mais voilà, c'est quand même dur psychologiquement. Mais alors, on les aide, on les oriente vers des thérapeutes. Voilà, c'est une méthode. Oui, c'est bien suivi. Et puis finalement, elles y arrivent, mais ça prend un peu du temps.

Moi

Ça prend peu du temps, oui. Est-ce que vous avez déjà accompagné des victimes qui exprimaient le sentiment de ne pas mériter de l'aide ? Notamment. Mais là, on va essayer de parler notamment des violences sexuelles, mais vraiment de victimes en général.

Intervenant n°1

De ne pas mériter de l'aide ?

Moi

Parce que je pense notamment avec l'emprise que vous parlez. Je me dis peut-être que ce genre, enfin ces victimes-là ont vraiment, on n'a pas l'impression de mériter cette aide-là parce qu'elles méritent ce qu'elles subissent quoi.

Intervenant n°1

Non, c'est pas mérité, c'est la norme en fait.

Moi

normalisé^o.

C'est la norme ?

Intervenant n°1

C'est pas une question de ne pas mériter, c'est une question de normes. De vivre ça, voilà, c'est la norme. On a jamais rien vécu d'autres. Donc voilà, ça c'est vrai qu'on a. Mais pas mériter l'aide ?

Normaliser⁰

Moi

On peut parler vraiment un peu plus loin, se sentir enfin bon, en vrai, je ne sais pas comment on peut le dire d'une autre manière, mais je veux dire, il y a des personnes qui se sentent plus ouvertes à obtenir de l'aide et des personnes qui sont plus fermées en disant que, comme je vous ai dit, je suis, c'est la norme, quoi donc je me dis, c'est pas impensable que j'aie chercher de l'aide. C'est ça que j'essaie de.

Intervenant n°1

Oui, d'accord. Il y a des personnes qui seront franchement plus preneuses et d'autres qui vont se dire, bon, ben j'entends. Il y en a qui mettent. Comment dire je vais reprendre ma phrase. Il y en a qui réalisent, qu'il y a un problème, ça ne va pas, et qu'ils se disent "je vais tout mettre en place" et donc on les aide à tout mettre en place pour quitter par exemple le violent. Au dernier moment, non, en fait, je ne me sens pas capable. Et donc c'est pour ça que nous d'ailleurs on ne prend pas de plainte, c'est pour garder un lien avec les victimes. Et puis parfois, je retrouve ces victimes six mois, un an après. Et là, on recommence le même entretien, la même démarche avec elles. Et voilà, quand on recommence certaines y arrivent d'autres n'y arrivent pas, mais ce n'est pas grave. En fait, nous, on est trois policiers dans le service, mais on ne prend plus de plainte parce que la victime a toujours son moment de regret d'avoir dénoncé les faits. Les regrets pour la peur, peur aussi bien du violent que la peur des suites. Et donc, on cherche toujours un coupable quand on a peur. Et généralement, oui, le policier à qui j'ai dénoncé le fait, il n'aurait jamais dû noter ça dans une audition. Si j'avais su, je n'aurais rien dit. Et donc, il est fort probable que la victime, à un moment donné, soit fâchée, entre guillemets, contre le policier qui a pris la plainte. Et c'est pour ça que nous, on ne prend pas de plainte comme ça, elle n'est jamais fâchée contre nous. on l'aide, on l'oriente. Et puis on la suit. Et comme ça, la victime peut revenir systématiquement vers nous et on a un lien de

Regret d'avoir parlé
→ peur de la violence
+ peur des suites

confiance qui est installé. Et donc j'ai pas mal de victimes de violences conjugales qui sont revenues après six mois, après un an, où on a recommencé et puis qui finalement ont réussi à partir. Mais il faut que la personne ait ce lien de confiance et puisse revenir. Donc ça, c'est vraiment notre travail à nous, c'est de créer ce lien.

Moi

Le fait que vous vous considérez comme policière. Est-ce que ça a quand même un impact dans leur prise en charge ou pas ?

Intervenant n°1

Oui. Alors, début de chaque entretien, je précise toujours que je suis policière, je suis inspecteur de police, je ne suis pas assistante sociale. On n'a pas le même secret professionnel. Donc, en tant que policier, on est obligé d'énoncer tous les faits. Que l'assistante sociale, elle, peut garder les faits pour elle, soit en cas de danger grave et imminent. D'accord ? Donc, moi, si une personne vient et me dit je ne veux rien dénoncer, mais je me suis fait frapper, je vais lui dire directement vous dénoncez les faits, je serai obligée si vous, je vais vous orienter vers des dépôts de plaintes, mais si vous n'y allez pas, je serai obligée de moi faire un PV et de dénoncer au parquet que l'assistante sociale peut garder pour elle. Et donc ça, on essaie de voir avant l'entretien, est-ce que c'est mieux que ce soit le policier ou l'assistante sociale qui reçoit la personne et quand on n'a pas la possibilité que c'est nous autres qui devons recevoir la victime parce qu'il n'y a pas d'assistante sociale à ce moment-là, je précise, voilà, on va faire soit sous anonymat, soit c'est moi qui vous explique les procédures. Et puis alors voilà, on avance petit à petit et alors on va faire un dépôt de plainte si besoin. Et si jamais la personne me parle de faits et qu'elle ne dénonce pas, je suis obligée de rédiger, ça c'est sûr.

• Peur de la police
• secret pro ≠
• Obligat^o légale de
rédiger un PV m sans
plainte → peur, freiner
la demande d'aide.

Moi

Et vous êtes obligée de porter plainte à sa place dans ce cas.

Intervenant n°1

Oui, je suis obligée de moi rédiger un PV. Donc le PV que le policier de prise de plainte aurait fait, c'est moi qui vais le faire sauf qu'il n'y a pas de déclaration de la personne, il n'y a pas d'audition de la

personne. Donc je vais dénoncer les faits sur un PV que je vais envoyer au parquet.

*Dénonciat^l des faits
par police.*

Moi

Est-ce que ce genre de victime vous en veut si ça se suit bien au parquet ?

Intervenant n°1

Ah oui, on perdra le lien. Si on fait ça, on perd le lien. Donc c'est pour ça qu'on explique vraiment les procédures et notre fonction au début de chaque entretien. Comme ça, il n'y a pas de, il n'y a pas de mésentente et je n'ai pas encore eu souvent le problème de devoir dénoncer.

perte de lien

Moi

La plupart du temps, elles sont quand même ouvertes.

Intervenant n°1

La plupart du temps, oui. Voilà, on va à leur rythme et jusqu'à ce qu'elle soit prête.

Moi

Vous attendez vraiment qu'elle soit, qu'elle ait en fait donné son envie réelle avant d'aller vraiment plus loin ?

Intervenant n°1

Le but n'est pas de les victimiser une seconde fois. Oui. Donc c'est vraiment d'aller à leur rythme, mais tout en se respectant soi-même avec notre fonctionnalité.

*victimiser
secondaire.*

Moi

Par rapport à la victimisation secondaire, est-ce que c'est facile de gérer tout ça ou pas ?

Intervenant n°1

Nous, on est fort dans l'empathie dans notre service. C'est pour ça qu'on est ici. Donc oui, ça va. Mais voilà, généralement, on essaie d'aider les personnes à aller vers des collègues qui sont quand même, qui ont une fibre sociale un peu plus fine. Parce que dans les collègues, il y en a qui s'intéressent à notre service, mais il y en a qui s'intéresse aux stupéfiants, à tout ce qui est vol, à la

circulation. Et clairement, quand on sait qu'on a une victime de violences assez hard, on n'est pas censé orienter, mais on oriente parce que clairement, il faut que la victime se sente à l'aise et on peut accompagner la victime pour la déclaration. Donc là, en accompagnant la victime, on la soutient et on n'est pas celui qui a pris la plainte et celui contre qui elle pourrait peut-être en vouloir quand elle va un peu regretter son dépôt de plainte suite à ses peurs, suite à ses craintes.

Moi

Quand ces victimes viennent vous voir, est-ce qu'elles sont accompagnées ou elles sont souvent seules ?

Intervenant n°1

Ça dépend. Généralement seules. Mais pour les violences sexuelles, j'ai toujours eu seule, oui. Oui, il me semble que j'ai toujours eu des personnes seules.

Moi

D'accord. Est-ce que vous avez déjà vu des victimes qui ont déjà essayé de porter, enfin pas de porter plainte, mais de venir chercher de l'aide à la police et que ça s'est sûrement mal passé et qu'elles ont maintenant du mal à venir vers vous et vous en parler de tout ce qu'elle a subi ? Parce que vous avez vraiment la connotation de police en fait dans votre titre ?

Intervenant n°1

Oui. Non. Parce que nous, on travaille de toute manière toujours en civil. Vous me voyez-vous ne savez pas dire que je suis policière. Donc voilà, on est en civil, on a un véhicule banalisé. On ne porte même pas notre arme sur nous. C'est rare qu'on prenne notre arme. Donc, c'est plus facile à aborder. Mais c'est vrai qu'il y a des personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec le policier en uniforme.

• peu de l'uniforme
policier.

Moi

Est-ce que vous savez pourquoi ?

Intervenant n°1

Déjà, l'uniforme, généralement, ça met une barrière. Je ne vais pas dire le respect de l'uniforme. Il y en a qui l'ont encore, mais ça se

uniforme = banalisé.

perd quand même fort. Mais voilà. Et puis, quand on arrive pour un dépôt de plainte, Ce n'est pas la chose la plus facile que de dire : "Ben voilà, je viens déposer plainte parce que je viens de me faire violer." Voilà. Donc il y a une première personne qui est au guichet et qui va orienter vers ce qu'on appelle le planton, donc le policier qui prend la plainte. Donc voilà, il y a une salle d'attente. Alors ça s'améliore au fil des années, mais il n'y a rien à faire. C'est pas une démarche facile que de rentrer déjà dans un bureau de police. Je pense que pour n'importe qui, même pour un fait banal, c'est déjà pas la démarche la plus facile. Mais alors quand on a subi des choses qui sont gênantes à dire, ben voilà, c'est pas le plus facile.

peu de la police
→ à des plaintes.

Moi

Je comprends. Et par rapport aux personnes que vous aidez, et qui vont enfin porter plainte, on va dire. Est-ce que vous voyez, est-ce que vous avez déjà eu des cas où, par exemple, elle a essayé de porter plainte, mais le policier ou la policière qui a pris sa plainte en question l'a un peu sous-estimé ou un peu, on va dire, minimisé les faits, ce qui fait que, au final, elle a décidé d'abandonner cette plainte, mais qu'elle est revenue après pour les mêmes cas. Je sais pas si vous comprenez ce que je dis.

Intervenant n°1

Peut-être qu'elle n'aura pas osé dire aux policiers, déjà, on ne sait pas si on tombe sur un homme ou une femme. il y a des victimes pour qui c'est important.

policier (ère) peut avoir impact ≠.

Moi

Et vous savez pourquoi ?

Intervenant n°1

C'est important, c'est important parce que c'est parfois plus facile de se confier à une dame quand on vient de subir des violences sexuelles, que de raconter ça à un homme, c'est parfois. Et puis, par rapport à l'âge du policier peut-être, c'est possible aussi.

pls victimes préférer
♀ qd V.S..
• Age du policier.

Moi

C'est plus facile de s'ouvrir à une personne...

Intervenant n°1

Ça, dépend vraiment au cas par cas. Il y a des personnes qui vont dire peu importe, mais il y a des personnes, j'ai des femmes qui ont plus facile de parler à une dame, oui. Donc voilà, on essaie de voir s'il y a une dame qui est disponible pour prendre la plainte dans ces cas-là.

Moi

Ok. Ça va.

Intervenant n°1

Mais c'est vrai que des fois, pour revenir à votre question. Des fois, c'est vrai que si elle est allée d'office à la police et qu'elle tombe sur un collègue ou elle ne se sent pas à l'aise parce que, c'est même pas que le policier n'a pas été sympathique ou pas. C'est juste que peut-être par intimidation ou quoi, mais c'est peut-être ça aussi qu'elles ne racontent peut-être pas, ça c'est possible. Mais ça, le policier n'en peut rien.

*peur de porter plainte
car intimidée par policier*

Moi

Oui, bien sûr, bien sûr. Est-ce que certaines victimes expriment-elles d'elles-mêmes la peur policière ? La peur d'être en fait en face ? Je sais que vous n'êtes pas en uniforme, mais.

Intervenant n°1

Ben à nous, oui, généralement. Parce que comme ça, on a un contact téléphonique et alors on leur explique qu'on n'est pas en uniforme et que justement, on est là pour faire le lien dans ces cas-là. Mais oui, il y a des personnes qui ont peur vraiment de l'uniforme.

peur de l'uniforme

Moi

C'est vraiment l'uniforme, en fait.

Intervenant n°1

C'est le fait de se retrouver face à un policier, oui. Oui, c'est plus un policier en uniforme qui fait peur qu'un policier en civil.

Moi

Je peux comprendre, oui. Est-ce que, enfin pour l'instant je pense que vous avez répondu à la plupart de mes questions. Maintenant en fait j'aimerais bien savoir est-ce que vous pensez que les

procédures actuelles elles sont adaptées ou pas à toutes les victimes ? Ou est-ce que vous pensez qu'il y a quand même des changements à faire ?

Intervenant n°1

Ben je trouve qu'il y a quand même pas mal de changements qui se font. Mais voilà. Toute chose prend du temps, mais par exemple, la création du CPVS, c'est une très bonne chose parce que ça se fait aux Bruyères et il y a vraiment l'entièreté du suivi qui est fait là-bas pour la victime, ce qui est plus facile. Il n'y a pas besoin de reraconter les choses et donc ça c'est un facilitateur, oui.

CPVS = positif car
se fait au m^e
endroit.
↳ victimisation
secondaire.

Moi

Est-ce que on va dire que la plupart des victimes, vous les amenez directement, enfin vous leur conseillez d'aller au CPVS ou c'est vraiment, on va dire, un choix ?

Intervenant n°1

C'est un peu au cas par cas. En fait, il y a des victimes qui vont directement aller au CPVS. Il y a des victimes qui vont venir faire un dépôt de plainte. Et puis après, le dépôt de plainte sera orienté au CPVS.

Moi

Mais vous essayez vraiment au plus de les amener vers le CPVS ?

Intervenant n°1

Ah oui, pour essayer d'avoir le maximum de preuves, si possible, médico-légales donc. Et surtout le CPVS, je ne sais pas si vous avez vu mais c'est vraiment une petite partie des urgences. C'est hyper discret. Donc on rentre dans une unité, on ne voit pas dans quelle unité on rentre. Donc on ne sait pas dire le petit gars qui attend, on ne sait pas dire "Ah, madame, elle rentre au CPVS, elle s'est fait violer." Non, on ne voit rien. C'est une porte parmi une autre porte. Et là, il y a d'abord une belle petite salle d'attente, très chaleureuse, très cosy. Et il y a tout un parcours qui est fait par rapport à tout ce qui est examen médical, suivi par les policiers, parce qu'il y a des prises d'audition, les suivis psy. Tout se fait dans cette unité en fait, et c'est assez chaleureux, c'est vraiment fait pour les mettre le plus à l'aise possible.

CPVS = discret
↳ salle d'attente chaleureuse
↳ multidisciplinaire

Moi

Et c'est très positif dans ce cas-là. Ça aide beaucoup ?

Intervenant n°1

Oui, le fait que ce soit positif, ça aide beaucoup. Parce qu'avant, quand on devait emmener les victimes à l'Institut médico-légal, c'est un peu plus froid, quoi. C'est plus hard que d'aller au CPVS.

Moi

Donc pour vous, c'est quand même un point super positif ? Et vous pensez que c'est aussi le fait que tout est réuni dans un seul service ?

Intervenant n°1

Le fait que tout soit réuni, déjà, C'est plus facile parce qu'on n'a pas à re-répéter chaque fois ce qui se passe, pourquoi on est là. Quand ce n'est pas le cas, il faut aller d'abord à la police faire les dépôts de plainte, puis devoir à l'institut médico-légal, ou chez le médecin des urgences et dire : "Voilà ce qui s'est passé, il faut re-répéter, puis aller chez le thérapeute, voilà ce que j'ai vécu." C'est un peu traumatisme à chaque fois, c'est de pouvoir raconter, donc c'est victimisant. Tandis que là, on sait que quand on prend une personne en charge, il y a le suivi. Et alors, si la personne a besoin de réexprimer les choses, voilà. Et si la personne a du mal, on est au courant du dossier et on sait aider au mieux la personne. Donc oui, je trouve que c'est un très bon système.

→ de la victimisation
secondaire

Moi

Ok, ça va. Je pense que pour moi, c'est bon. Vous avez répondu vraiment à toutes mes questions ?

Intervenant n°1

Ah ben tant mieux.

Moi

Et je suis vraiment très contente. Merci. Mais je voulais savoir si vous avez d'autres choses à me dire ou vous avez un conseil à donner ?

Intervenant n°1

Non. J'avais peur de ne pas pouvoir répondre à ces questions, mais tant mieux si ça a pu. Mais s'il y a quoi que soit, vous pouvez me rappeler.

Moi

Mais au final, on m'avait vraiment aidé parce qu'en fait, au début, mon mémoire, je voulais le faire sur l'origine et sur comment ça influence la prise en charge, en oubliant un peu le reste. Mais en vous parlant, j'ai compris qu'il n'y a pas que ça.

Intervenant n°1

Non, en fait, il n'y a pas que le viol proprement dit où madame se balade en rue, il se fait agresser, il se fait violer, alors ça, j'en ai eu aussi. Mais on a beaucoup de viols, de violences conjugales, et ça fait partie des violences conjugales. J'ai un Folder, si vous voulez, je vais vous donner, sur les violences conjugales, où on voit vraiment le cycle de la violence. Donc le cycle de la violence, c'est quatre points. Il y a la phase de lune de miel où je vous donne un exemple. Par exemple, un monsieur vous dit « je t'aime, voilà des fleurs, on va au resto, voilà une bague, magnifique. » Puis monter sous tension où la vie commence à se dire « je commence à faire attention, il commence à devenir nerveux. Ça a monté sous tension. Ensuite, on vient à la phase de l'explosion de la violence, où là, le cas classique, monsieur a un âme parce qu'il s'est énervé, parce que madame a mis une jupe, pour lui, elle est trop courte, ou elle n'est pas ceci, elle va cela, ou madame a dit ceci. Et donc monsieur explose et monsieur tabasse madame. Généralement, c'est juste après cette phase critique qu'on arrive à aider les victimes de violence. Ensuite, après cette phase, il y a la phase de Justification de l'auteur et culpabilité de la victime, pas de l'auteur. Donc la victime va dire "En fait, si je n'ai pas mis cette jupe-là, il ne serait jamais excité. Si je m'étais tue à ce moment-là, il ne serait jamais excité." Et l'auteur va dire "En fait, si tu n'as pas mis ta jupe, si tu t'étais tue, je ne serais pas emballée." Mais oui, oui. Et puis alors, on revient à la phase lune de miel. Et on va "Ma chérie, je t'aime, on a des fleurs et on reste au grand." Et en fait, ça tourne. Donc les victimes de violence conjugale, ça tombe non-stop. Et au niveau du timing, ça va se rapprocher. Donc parfois, on a des victimes de violence conjugale qui vivent ça depuis des années, des 20 ans. Il y en a, c'est d'abord une fois l'année, une fois tous les six mois, puis ça vient tous les trois mois, tous les mois. Puis il y a

peu de viol d'inconnu
Là sur auteur connu
Les violences conjugales

des victimes qui vivent ça tous les jours et plusieurs fois par jour. Et j'ai eu une victime de violence conjugale, sa lune de miel, c'est elle avait droit à bonjour le matin. Et là, waouh, ça c'était une belle journée quoi. Donc on se dit, il y a des gens qui sont très loin.

Moi

Donc. Et par rapport en fait à ces phases, je veux dire, si par exemple les violences conjugales, c'était que par exemple cette année, par rapport à elle subit ça pendant 20 ans, est-ce que la prise en charge sera différente ou pas du tout ?

Intervenant n°1

Tout à fait la même. C'est vraiment faire comprendre. Moi je crois toujours au cas par cas, j'essaye de discuter un maximum avec la victime. Et puis je leur montre, enfin je leur parle de ce fameux cycle et je dis : "Ben voilà, ça, cet après-midi." Ah oui ? Et alors elles se retrouvent dedans. Et là, généralement, elles ont un déclic quoi. On voit vraiment qu'elles ont un recul et qu'elles se disent : "En fait, je suis dedans." Et puis dans les violences conjugales, on explique qu'il y a plein de formes de violences conjugales. Il y a envers les objets, donc je vais prendre Le GSM, je vais le casser. Ça, c'est une violence conjugale. Les violences physiques, les violences psychologiques. Oui, t'es qu'une bonne à rien de toute manière. Il y a les cyberviolences, le contrôle, les menaces, tout ça. Et puis, il y a la violence sexuelle. Et puis il y a la thématique du suicide, donc je vais me suicider ou si tu continues, je me suicide, tu porteras toute de ta vie ou ceux qui arrivent à se suicider ou qui poussent leurs victimes à se suicider. "Tu m'énerves, t'es qu'une bonne à rien, tu ferais bien de rejoindre ton père." Enfin, ça, on l'entend tout le temps, vraiment. Et les gens ne savent pas en fait que ce sont des violences conjugales, mais ce sont des violences conjugales. Et puis il y a l'homicide. mais il y en a. Mon premier, c'était la baffe qui a mal tourné et madame a dégringoler les escaliers et voilà. Madame s'est retrouvée dans quatre planches. Donc voilà. Mais oui, il y en a. Ou alors c'est madame qui n'en peut plus et qui met fin à ses jours. Donc ça, on a eu aussi une dame qu'on a suivi longtemps. qui a réussi à quitter, mais malgré après qu'elle ait quitté, psychologiquement, il n'arrêtait pas. Et elle n'en pouvait plus. Et puis elle a mis fin à ses jours. Ou alors monsieur qui, ça aussi on a eu plusieurs fois, monsieur qui dit "Tu vas regretter de m'avoir quittée, il va se pendre, il va se tirer une balle dans la tête."

• m. reconnaissance de la violence.

• peu des représailles (peu du suicide de l'auteur ou mise en danger de la victime en cas de dépôt de plainte).

Ça. On a eu un couple de personnes âgées où monsieur a dit à sa femme "Tu vas penser à moi toute ta vie." Parce qu'il se disputait, il n'était pas gentil avec sa femme. Et il s'est assis dans le canapé devant et il s'est tiré une balle de vol dans la tête. Voilà. Ce sont des violences conjugales.

Moi

Ça peut aller très loin.

Intervenant n°1

Ça peut aller très loin, oui. C'est ce qu'on essaie d'expliquer aussi aux victimes, c'est de se dire, parce que généralement on se dit "ouais mais ça va, c'est juste une petite baffe, c'est juste un baffe, Ben oui, mais le problème, c'est que la petite baffe, risque de mal tourner à un moment donné. Et parfois elles le comprennent, parfois elles ne le comprennent pas. Et généralement, il y en a aussi beaucoup qui restent pour leurs enfants. Mais alors, je leur explique que leurs enfants, ils ressentent tout, ils voient tout. Même s'ils pensent qu'ils ne voient rien, ils voient tout. Et le problème, c'est qu'ils prennent exemple. Et donc on remarque souvent que les victimes de violences conjugales, la maman était déjà victime de violences conjugales. Et les auteurs, les garçons, généralement, le papa était auteur.

• pricisat^o des enfants.
• normalisat^o dès l'enfance
de la violence.

Moi

Ah ouais.

Intervenant n°1

Ça se joue sur les générations qui suivent. Donc ça, on essaie quand même de leur dire que c'est apprendre à leur enfant de ne pas accepter. Donc généralement, on les remet un peu, et si votre enfant vivait ça, qu'est-ce que vous feriez ? Je finirais de partir. Donc on essaie vraiment de faire comprendre qu'il ne faut pas rester pour les enfants, ne pas rendre service.

Moi

Et par rapport à leur cercle restreint, je veux dire les amis, les parents, ils le ressentent également que cette victime-là est victime ?

Intervenant n°1

Ça dépend. Il y en a qui cachent bien leur jeu. Ah oui, oui, c'est vrai. Il y a des auteurs qui cachent bien leur jeu, des victimes qui n'osent rien dire, qui cachent bien leur jeu. Et donc, qui vont. J'ai une victime, toutes les semaines, ils se rencontrent entre couples d'amis pour jouer au poker ou je ne sais plus, faire des jeux. Les amis ne savent rien. Personne ne sait rien. Et pourtant, avant et après, c'est la catastrophe. Mais personne ne sait rien. Ils se taisaient. Et puis, il y en a qui perdent le contact parce que si ça se sait, l'auteur arrive à dire, par exemple, les parents le savent ou une sœur ou un frère le sait, l'auteur va faire en sorte généralement d'éloigner ces personnes-là.

Peur de ne pas être prise au sérieux en raison de la maîtrise de l'image sociale de l'auteur aux yeux de l'entourage et des instituteurs.

• Isolement de la victime.

Moi

Est-ce que vous avez déjà eu des cas où les amis ou les parents ont compris tout ça et qui vraiment ont essayé ?

Intervenant n°1

Ils vont faire des dépôts de plainte à la place pour signaler les faits et alors il y a des enquêtes de famille qui se font. Ce n'est pas parce qu'ils font un dépôt de plainte que la victime va dire "Bah oui, c'est vrai." Pas forcément.

Moi

Oui, je vois.

Intervenant n°1

Alors là, il y a des suivis. C'est ce qu'on appelle nous des actualisations de la situation. Donc le parquet suit et alors tous les X mois, généralement, c'est l'agent de quartier qui retourne voir un peu comment ça se passe sur place. Et quand je vous parlais du cercle de la violence, les fameux quatre points, il faut savoir qu'au niveau du timing, même au niveau des violences, ça ne sera jamais moins léger ou moins souvent. Les blessures seront toujours plus fortes et au niveau du temps, ça sera de plus en plus régulier, ça sera de plus en plus serré au niveau du temps. Ça ne sera pas toutes les années et puis tous les deux ans. Non, jamais. Ça n'ira jamais dans ce sens-là. Ça ira toujours dans le même sens. Et c'est toujours, malheureusement, la victime qui doit rompre la relation. L'auteur ne coupe jamais la relation.

Moi

Oui.

Intervenant n°1

Généralement, c'est via la victime qu'on sait faire en sorte qu'elle quitte. L'auteur qui va dire "je te quitte", il reviendra. Il reviendra et il recommencera de plus belle. La victime, c'est vraiment elle. Il n'y a qu'elle qui peut cesser ça, quoi. Par le fait de rompre.

Moi

Vous avez déjà eu des victimes qui ont déjà rompu avec l'auteur, mais qui se sont remis avec une personne ? qui continue un cycle.

Intervenant n°1

Exactement, oui. Oui. Et ça, arrive souvent, en fait, quand ils ne font pas des thérapies. C'est vrai que j'ai une victime qui tombe sur le même style de personnes. Mais alors, c'est pour ça qu'on leur dit, faites une thérapie, voyez pourquoi vous cherchez ce genre de personnes. C'est souvent. C'est pas systématique, mais c'est souvent des personnes, par exemple, le papa était violent. Donc elles vont à chaque fois reprendre des violents. Mais il y a moyen, en faisant un travail sur soi, de changer de mode d'amoureux. Oui, je vois. De partenaire quand même. Mais oui, clairement oui, ça arrive souvent.

Retombée du à la normalisation de la violence.

Moi

Il y a beaucoup de choses qui jouent en jeu en réalité.

Intervenant n°1

Oui.

Moi

Ça commence déjà dès l'enfance.

Intervenant n°1

Tout à fait, oui. Mais c'est pour ça que on oriente vers des thérapeutes. Alors, on essaie toujours de voir quel thérapeute correspond à la personne. Il n'y a pas que des psychologues, il y a des gens qui n'ont pas envie de parler à un psychologue. Et donc on voit qu'il y a plein de méthodes. Il y a la kinésiologie, il y a l'hypnose conversationnelle, il y a la MDR, l'inflexologie. On rencontre aussi des personnes qui travaillent avec l'hippothérapie.

Enfin voilà, on essaie vraiment de trouver quelque chose qui peut accrocher la victime pour l'aider à faire un travail sur elle, pour ne pas porter ce bagage, parce qu'il n'y a rien à faire, c'est marquant, et pour pouvoir ne pas retomber dans le même genre de situation.

Moi

Ok. Ben ça va. Voilà. Ben merci beaucoup.